

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur cette question de la plus grande importance pour les résidents de l'hyper centre et dernièrement par le courrier envoyé le 4 mai 2021 à Mr le Maire de Lyon et Mr le Président de la Métropole par les CILs Centre Presqu'île et Renaissance du Vieux Lyon.

Il convient maintenant de connaître avec précision les évolutions passées et les orientations futures dans ce domaine et ce en distinguant les 3 zones qui nous concernent (1^{er} arrondissement Terreaux/St Nizier, 2^{ème} arrondissement St Nizier/Bellecour, 2^{ème} arrondissement Bellecour/Perrache).

Les éléments suivants sont donc nécessaires

- Evolution du nombre de places de stationnement par zone entre 2000 et 2021
- Evolution du nombre de places de chargement/déchargement entre 2000 et 2021
- Evolution prévisible par zone pour motif réglementaire
- Evolution envisagée pour motifs non imposés par la loi
- Nombre d'abonnements résidentiels par zone
- Utilisation réelle du stationnement résidentiel (sondage à effectuer ce qui devrait être possible par une application numérique à disposition des ASVP)
- Evolution des rues où le stationnement résidentiel est possible voire à le rendre exclusif (stationnement réservé aux résidents)
- Evolution prévisible du stationnement horaire (qui devrait être appelé à diminuer)
- Evolution par zone et par parc public des abonnements résidents et de leur utilisation

La mise en œuvre des évolutions non imposées par la loi ne pourra pas se faire tant que la question du stationnement résidentiel en surface n'aura pas été totalement appréhendée, d'où l'urgence des éléments ci-dessus.

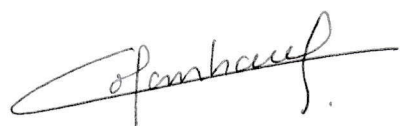
La Métropole et la Mairie ont les moyens de disposer rapidement de l'ensemble de ces informations qui seront partagées avec les associations représentant les habitants pour parvenir à une véritable co-construction. Certaines indications ont été fournies pour le 1^{er} arrondissement, aucune ne l'a été pour le 2^{ème} arrondissement.

Nous souhaitons évoquer cette problématique avec vous et une rencontre dédiée à ces sujets nous semble nécessaire sans délai notamment avec M. Lungentrass pour les problèmes urgents de stationnement résidentiel.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Adjoint au Maire, Monsieur le Vice Président de la Métropole et Président de Lyon Parc Auto, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du CIL Centre Presqu'île

Pour le collectif « Apaisons le quai Gailleton »



Bernard Colombaud



Sophie Descour

Copie

Mme Yasmine Bouagga, Maire du 1^{er} arrondissement

Mr Pierre Oliver, Maire du 2^{ème} arrondissement